

## Droits de l'Etat

Refus d'une « législation d'exception », sacralisation des libertés individuelles, le PS et ses alliés d'extrême-gauche, de François Hollande à la plus modeste de ses représentantes tarnaises, le député Linda Gourjade, ont multiplié, ces derniers temps les déclarations pacifistes.

**Hypocrisie ! L'état d'urgence** (que François Hollande voulait interrompre quelques heures avant l'attentat de Nice) est déjà une **législation d'exception**. Mais elle n'est pas appliquée. Les perquisitions administratives de nuit ont cessé. Les mosquées salafistes continuent à entretenir la haine. Le bracelet électronique porté par l'un des tueurs de l'abbé Hamel n'a servi à rien puisqu'il a opéré durant sa plage de liberté (8h30 / 12h)...

**Incompétence !** La législation d'exception a sa place dans notre droit. Le général de Gaulle a largement utilisé (au-delà même de ses limites) l'article 16 de la Constitution durant la guerre d'Algérie, pour faire face à l'OAS. Mitterrand, garde des Sceaux sous la IV<sup>e</sup> République, a laissé guillotiner 54 terroristes du FLN. La peine de mort, à l'époque, ne lui causait aucun embarras. Le droit d'exception est fait pour répondre aux situations d'exception : il n'a donc rien d'illégitime.

**Irénisme.** Les faits ne s'adaptent pas au droit. **C'est au droit de s'adapter aux faits** : assassinats d'enfants juifs à Toulouse et d'un parachutiste, de journalistes, d'un chef d'entreprise, de policiers, de spectateurs d'un feu d'artifice, d'un prêtre durant sa messe. Que faut-il de plus à ces « pacifistes bêlants » ? Continueront-ils à se taire alors qu'on apprend qu'un des tueurs du Bataclan se lève en prison à 11h, regarde la télé toute la journée et fait du sport dans une cellule aménagée ? Continueront-ils à invoquer le respect des libertés des « fichés S » dans l'attente du prochain attentat ?

**On connaissait le délit de non-assistance à personne en danger. De quelle nature est la non-assistance à Nation en danger ?**

Un journaliste de France3 Toulouse m'avait reproché il y quelques mois de « manquer de sang-froid » et de malmener le droit lorsque j'avais proposé des mesures de contrôle effectif et d'internement des fichés « S », au moins de ceux dont la dangerosité est évidente.

Le droit m'est familier. Je l'ai enseigné en faculté, j'ai été législateur, je le pratique comme avocat et comme maire. J'ai été aussi confronté à des situations complexes quand, au cabinet du ministre de l'Intérieur - Charles Pasqua - et du ministre de la Sécurité - Robert Pandraud - <sup>(1)</sup> j'ai participé à la rédaction d'une législation destinée à combattre le terrorisme d'extrême-gauche d'Action Directe. Je connais donc bien les contraintes du droit européen et de notre Constitution. Je considère simplement que ces « contraintes » doivent être levées parce que les circonstances l'exigent, et que la révision de la Constitution s'impose : il suffit de le vouloir en convoquant le Congrès du Parlement.

« Notre ennemi n'a pas de tabou, n'a pas de limites, n'a pas de morale, n'a pas de frontières », a dit Nicolas Sarkozy. « C'est la guerre, a-t-il ajouté, il n'y a pas d'autre choix que de la mener et de la gagner ». Bien vu.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Depuis 40 ans, le PS et ses alliés d'extrême-gauche, avec le soutien de tant de journalistes, du Syndicat de la Magistrature, d'associations de défense des droits de l'Homme et de syndicats, sont sur une même ligne : ouvrir les frontières, régulariser les clandestins, naturaliser à tour de bras, condamner les expulsions de délinquants étrangers, absoudre leurs délits sous des prétextes sociaux et fumeux, entretenir le communautarisme en tolérant les piscines à horaires séparés, les prières de rue, les prêches salafistes, effacer jusqu'aux souvenirs qui s'attachent à une vieille et grande Nation, entretenir le sentiment de repentance.

A Mulhouse, par exemple, l'ancienne municipalité socialiste a subventionné un projet d'immense complexe culturo-commercial financé pour l'essentiel par le Qatar. A Nice, le Préfet, représentant du gouvernement, autorise la construction d'une mosquée propriété d'un ministre saoudien « des Cultes et de la propagation de la foi » qui prône la charia.

Que dire enfin de la diplomatie « hollandaise » ?! Du soutien, en Syrie, par Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, d'AL NOSRA, mouvement islamiste anti-Bachar au refus de l'alliance opérationnelle avec les Russes, « notre » politique étrangère est soumise aux monarchies du Golfe et aux Etats-Unis.

\*

J'avais appelé, en 2011, les musulmans de France à condamner l'assassinat de chrétiens coptes en Egypte. Il me semblait essentiel qu'une solidarité humaine de Français, quelques que soient leurs confessions, s'exprime dans le refus du terrorisme islamique. On m'avait reproché à l'époque de « culpabiliser » les musulmans. J'observe simplement que les faits m'ont donné raison et que ce type d'appel s'est multiplié ... A Castres, comme partout en France, des musulmans ont condamné à leur tour ces actes. Ils doivent être sollicités et encouragés.

Dans les tranchées de Verdun ou la campagne d'Italie, nous avons été, les uns et les autres, côte à côte, sous le même drapeau. Aujourd'hui, c'est pour nos valeurs nationales et républicaines qu'il faut être ensemble : pour continuer à garantir l'égalité entre homme et femme, assurer la supériorité de la loi civile sur les lois ou coutumes religieuses venues d'ailleurs, préserver la sécurité de tous au prix des droits de ceux qui veulent nous anéantir.

C'est « eux ou nous », a dit Nicolas Sarkozy. Cela ne peut être qu'eux.

Bernard CARAYON